

## Taxe d'apprentissage (TA) Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)



Liberté  
Égalité  
Fraternité



MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée Denis Diderot

Nicolas TRAMONI  
Chef d'établissement

Dossier suivi par

Sébastien PAOLASSO  
Directeur Délégué aux Formations  
Professionnelles et Technologiques  
ddfpt.0130050j@ac-aix-marseille.fr

Donia SOLTANI  
Adjoint DDFPT  
atc.0130050j@ac-aix-marseille.fr

Madame, Monsieur,

La loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 modifie le circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage. La première collecte de ce solde interviendra via la **Déclaration Sociale Nominative (DSN) des employeurs en mai 2023** ; les sommes collectées par les URSSAF et les MSA seront reversées à la Caisse des Dépôts (CDC). Après affectation par les entreprises par l'intermédiaire d'une plateforme intitulée **SoltéA**, la CDC versera les fonds aux formations/organismes habilités à percevoir ce solde.

**À partir de 2023, ce sont les Urssaf qui collecteront directement auprès de vous ce solde de 13 %.** Celle-ci sera chargée de reverser les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée.

Lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité Administrative d'Immatriculation (UAI) de l'établissement bénéficiaire. **Le code UAI du Lycée Diderot : 0130050j**

Vous pouvez, si vous le souhaitez (facultatif), cibler une ou plusieurs formations en indiquant son intitulé lors de votre versement.

### Pourquoi verser le solde de la taxe au Lycée Denis Diderot ?

Le Lycée DENIS DIDEROT propose les formations du Niveau II (CAP) au Niveau VII (Bac+5) dans les domaines du bâtiment, de l'énergie, des travaux publics, du bois et du design.

Afin de maintenir un niveau d'exigence élevé pour l'insertion professionnelle de nos élèves, étudiants, apprentis et stagiaires ceux-ci sont formés sur des matériels innovants et performants.

Afin de valoriser nos secteurs d'activités, outils de formation et viviers d'emplois, nous vous sollicitons dans le cadre de la campagne de la CUFPA.

Le lycée Polyvalent Denis DIDEROT est habilité à percevoir la contribution obligatoire au titre du versement des 13% aux établissements scolaires.

Pour les renseignements concernant le versement de la contribution :

Les entreprises peuvent nous contacter sur la réforme de la CUFPA ou effectuer le versement de leur contribution :



**Lycée Denis Diderot**

**Nicolas TRAMONI**  
Chef d'établissement

Dossier suivi par

**Sébastien PAOLASSO**  
Directeur Délégué aux Formations  
Professionnelles et Technologiques  
ddfpt.0130050j@ac-aix-marseille.fr

**Donia SOLTANI**  
Adjoint DDFPT  
atc.0130050j@ac-aix-marseille.fr

Mme TRAMOND Sandrine  
Secrétariat intendance  
Tel. 04 91 10 07 05  
ges.lyc.diderot@ac-aix-marseille.fr

M. PAOLASSO Sébastien  
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et  
Technologiques  
Tel. 04 91 10 07 06  
ddfpt.0130050j@ ac-aix-marseille.fr

Comptant sur votre soutien, veuillez agréer Madame, Monsieur nos sincères salutations.

Le Proviseur

Nicolas TRAMONI

**Lycée des Métiers**  
de l'Eco-Habitat et du Design d'Espace  
**DENIS DIDEROT**  
23, Bd Lavéran-13388 MARSEILLE cedex 13  
Tél. 04 91 10 07 00 - Fax : 04 91 10 07 34  
ce.0130050j@ac-aix-marseille.fr  
www.lyc-diderot.ac-aix-marseille.fr

Les formations dispensées au Lycée Denis DIDEROT

**Certificat d'Aptitude Professionnelle :**



Maçon ;  
Installateur en Froid et Conditionnement de l'Air ;  
Monteur en Installations Thermiques ;  
Menuisier Fabricant ;  
Ebéniste.



**Baccalauréat Professionnel :**

Famille des métiers des Transitions du Numérique et des Energies ;  
Famille des métiers de l'Agencement, de la Menuiserie et de l'Ameublement ;  
Famille des métiers des Etudes et de la modélisation Numérique du bâtiment ;  
Famille des métiers de la construction durable, du bâtiment et des Travaux Publics.

Lycée Denis Diderot

Nicolas TRAMONI  
Chef d'établissement

Dossier suivi par

Sébastien PAOLASSO  
Directeur Délégué aux Formations  
Professionnelles et Technologiques  
ddfpt.0130050j@ac-aix-marseille.fr

Donia SOLTANI  
Adjoint DDFPT  
atc.0130050j@ac-aix-marseille.fr

**Baccalauréat Technologique :**

Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable ;  
Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués ;  
Sciences et Technologies du Management et de la Gestion.

**Brevet de Technicien Supérieur :**

Bâtiment ;  
Travaux Publics ;  
Management Economique de la Construction ;  
Enveloppe des Bâtiments Conception et Réalisation ;  
Fluides Energies Domotique : Génie Climatique et Fluidique ;  
Froid et Conditionnement de l'Air ;  
Domotique et Bâtiments Communicants ;  
Maintenance des Systèmes : Systèmes énergétiques et fluidiques.

**Diplôme National des Métiers d'Art et du Design :**

Edition – Médiation – Cadre Bâti – Territoire et Paysage – Modes Plurielles.

**Diplôme Supérieur des Arts Appliqués :**

Espace – Evènement – Graphisme – Produit.